

Le transfert de cette mission a été évalué par la direction à **0,3 ETP**, ce qui a pour conséquence **la non création d'emploi au PCE**. Une suppression d'emploi déjà trouvée pour 2017 ! **No comment !**

6/ Adaptation des structures et du réseau pour 2017 :

Nous avons été convoqués par le directeur à une réunion informelle sur cette question le 1^{er} avril 2016, réunion à laquelle nous nous sommes rendus.

Outre le fait que le président nous informe que la trésorerie de Fresnay/Sarthe récupérera le recouvrement de l'impôt de la trésorerie de St Paterne, il n'a pas développé l'intégralité des points abordés le 01/04/2016.

Les réunions informelles ne doivent pas se substituer ou contourner les instances officielles comme le CTL qui doit rester le lieu privilégié du dialogue social, même si cette instance est de plus en plus réduite à une « simple chambre d'enregistrement ».

7/ Questions diverses :

Le président nous fait part qu'il a saisi le procureur de la République (article 40) au sujet de l'agression d'un agent, survenue sur le site de Le Mans Agglo.

Fin de la séance à 12h50.

Vos représentants **F.O.-DGFIP :**

- Angélique Despots, SIE le Mans Sud-Ouest, tél 02 43 83 85 67
- Michel Dusong, PCE Mamers, tél 02 43 31 45 09
- Anne Pujol, Paierie départementale, tél 02 43 77 18 71
- Jean-Yves Perdriau, PCE Le Mans, tél 02 43 83 82 86



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

**Syndicat National
Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Compte-rendu Comité technique local du 04 avril 2016

Lecture de la déclaration liminaire

1/ Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de l'Agglomération Mancelle :

Selon le personnel de la trésorerie, la modification des horaires d'ouverture doit apporter aux agents une marge de manœuvre dans l'exercice de leurs missions et leur permettre ainsi d'assurer les tâches courantes, ce qui est difficile actuellement. Conscient du manque d'effectif, notre délégation **F.O.-DGFIP** consultée sur cette modification d'horaire demandée s'est abstenue.

2/ Organisation de la campagne IR 2016 :

Cette campagne sera officiellement lancée le 19 avril : date de la conférence de presse du directeur aux médias. Elle ne devrait être effective dans les SIP qu'à partir du 25 avril...

La direction nous précise qu'elle reconduit une organisation « classique bien rodée », pas de bouleversements à l'horizon. Cependant quelques nouveautés :

- une réunion d'information est prévue pour les agents de proximité mobilisés pour la campagne, avec une *e-formation* en guise de recyclage des connaissances. La direction compte sur une augmentation sensible de la déclaration des revenus par internet.
- Le directeur a sollicité l'avis des représentants du personnel quant à la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture (journée continue sans pause

méridienne) pendant toute la campagne IR. L'idéal pour la direction est de rétablir les anciens horaires toute la journée pour l'ensemble des SIP du département. En revanche, les trésoreries ne seraient pas impactées par cette décision. Nous ne savons pas pour l'heure, quelle sera la décision du directeur mais nous avons souligné que suite aux suppressions d'emplois continues, maintenir l'offre au même niveau que dans le passé, c'est l'épuisement professionnel qui guette les agents affectés à cette mission !

- En mesure d'accompagnement, la direction a recruté 3 personnes en service civique : la Loi Travail contestée le 31 mars serait-elle déjà en place ?
- Pôle téléphonique : adaptation de l'organisation en fonction des moyens humains, donc baisse des agents au pôle téléphonique.

Le système a atteint ses limites !

3/ Bilan de la formation professionnelle et présentation du plan de formation 2016 :

En préambule, le responsable de l'unité de la formation professionnelle a remercié un agent très impliqué dans la formation professionnelle pendant près de 12 ans et qui a rejoint d'autres missions aujourd'hui.

Sur le bilan : il est noté une **baisse de la formation à hauteur de 9 %** en 2015.

Dans le détail, on relève moins de formation initiale, moins de préparation aux concours et une baisse de la e-formation.

La direction a prévu 3,5 jours de formation pour les personnes recrutées dans le cadre du service civique dont la principale mission sera la facilitation en amont de l'accueil dans les centres des finances publiques. Également aider certains publics à l'utilisation des services en ligne...

On leur souhaite bien du courage !

Nous avons regretté que les « *classes intégrées* » que nous avons toujours défendues, sont complètement abandonnées (les classes préparatoires intégrées ont pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi, de condition modeste, à préparer les concours externes de la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé et la compétence d'un tuteur. Ces dernières constituent un vrai ascenseur social !). A notre connaissance, deux candidates avaient réussi en Sarthe au concours de la catégorie B et A de la DGFIP.

F.O.-DGFIP est intervenu pour la création de la mise en place de postes dédiés réservés à la e-formation. Nous notons toutefois que les formations en présentiel restent majoritaires.

Il a été rappelé une plus grande difficulté à recruter de nouveaux formateurs en Sarthe !

Reste à examiner les causes de cette pénurie...

4/ Bilan du baromètre social de la DDFIP 72 :

La direction souligne que globalement, au vu des réponses publiées :

- L'ambiance et les conditions de travail sont plutôt perçues de façon positive ;
- En revanche, des marges de progrès s'avèrent nécessaires quant au soutien technique des agents et la prise de décision quant aux missions à prioriser.

A la demande des OS, nous avons demandé quelles actions sont envisagées par la direction. Elles se résument à un soutien de l'encadrement de proximité (un séminaire, un guide pour les encadrants, espace cadre sur Ulysse, dialogue de gestion). C'est un peu léger... Et les agents « *au front* » comme d'habitude, ne sont pas associés à la réflexion.

5/ Rattachement du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) au Pôle Contrôle Expertise (PCE) :

Malgré les très bons résultats du contrôle (en volume) et du recouvrement de la CAP, par l'agent chargé de cette mission, la direction a décidé de transférer cette tâche au PCE pour les raisons suivantes :

- L'organisation actuelle ne serait plus adaptée : difficulté croissante quant à l'accès au domicile des particuliers par exemple ;
- Le droit de communication opéré auprès des fournisseurs de programmes de télévision payants permettrait une meilleure efficacité ;
- Le transfert au PCE semble logique au regard du contrôle chez les redevables professionnels ;
- En outre, il est créé un « *pôle national de la contribution à l'audiovisuel public* » à Toulouse qui sera chargé du contrôle sur pièces de cette redevance ;
- Bien sûr il y a la promotion de l'agent chargé du contrôle.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dafip-sd.fr/072/>